



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

JUIN 2025

EDITO DU MAIRE

Chers Bourseillois et Bourseilloises,

Alors que notre mandat touche à sa fin en mars 2026, il me paraît essentiel de vous présenter un bilan, aussi concis que possible, des actions menées au cours de ces années.

Avant tout, je tiens à souligner que de nombreux dossiers ont été traités, bien souvent, par le Maire seul. J'ai été surpris par le manque d'implication de certains élus, mais j'ai heureusement pu compter sur l'engagement et l'efficacité de notre personnel communal, que je remercie sincèrement.

Nous avons dû faire face à plusieurs défis : un arrêt maladie de longue durée, une retraite anticipée, et deux autres départs en retraite. Ces événements ont exigé une gestion attentive et réactive que j'ai assumée seul. Malgré ces difficultés, le service public a été assuré, et aujourd'hui, nous pouvons mesurer le travail remarquable accompli par nos agents dans tous les domaines de la vie communale, dans une ambiance conviviale.

Réalisations du mandat

- **Création du RPI** (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec Woignarue : ce partenariat a permis de sauver notre école et d'augmenter les effectifs, passant de 7 à 20 enfants en cantine.
- **Gestion de la crise COVID**
- **Mise en place de l'ALSH** (accueil de loisirs) pendant les petites vacances, avec un meilleur équilibre financier grâce à une hausse de la fréquentation.
- **Consultation publique** sur l'implantation d'éoliennes.
- **Création du Comité des Fêtes**
- **Création du city-stade.**
- **Remplacement des fenêtres** de l'école, de la garderie et de la mairie.
- **Rénovation du clocher** de l'église.
- **Travaux environnementaux** : plantations de haies, fascines, création de merlons contre l'érosion et coulées de boue, notamment derrière la cité Flet et sur le chemin des Templiers.
- **Élagage et entretien des chemins communaux.**
- **Sécurisation de l'aire de jeux** avec son déplacement et acquisition d'un filet de grimpe
- **Remplacement de la chaudière** du centre socioculturel.
- **Réhabilitation du cimetière.**
- **Aménagements urbains** : rue de Tully, place de Martaigneville, enfouissement des réseaux rue de Tully, barque fleurie, terrain de pétanque Martaigneville et agrandissement de celui de Bourseville
- **Renouvellement du matériel communal** : remplacement du camion, rachat d'outils après un cambriolage, et sécurisation des ateliers par un système Verisure.
- **Passage en Led** de l'ensemble de la commune
- **Remplacement de l'éclairage piétonnier** du Centre Socio Culturel

Gestion budgétaire

Toutes ces actions ont été menées **sans hausse significative des impôts**, à l'exception d'une augmentation de 4 % en 2021.

Les taux communaux sont restés stables, malgré la baisse des dotations de l'État. De plus, **notre Capacité d'Auto-Financement Nette (CAF)** est restée positive tout au long du mandat. En sachant que nous devons terminer de payer les travaux du square Dany Dubuc et respecter les obligations légales concernant les ajustements salariaux.

Ce bilan, que je considère sincèrement comme très positif malgré les contraintes budgétaires, aurait pu être encore plus riche avec une meilleure cohésion au sein du conseil municipal.

Enfin, je vous annonce que je serai **candidat à ma réélection** lors des prochaines municipales, accompagné d'une équipe renouvelée et motivée. Notre objectif reste inchangé : continuer à embellir notre village et améliorer le cadre de vie pour tous les Bourseillois(es). Les projets sont déjà nombreux et enthousiasmants.

Merci pour votre confiance.

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025 à 18H30

Faute de quorum le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est à nouveau réuni le vingt six juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes HOLLEVILLE, JOLLY, et Mrs CAUX, DENTIN, PILOY

Pouvoirs : Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine

Madame SANNIER Audrey pouvoir à

Madame JOLLY Séverine

Monsieur DURET François pouvoir à

Monsieur CAUX Yannick

Absents : Mme CHARLET – Mme DURET – M. BEURAIN

Approbation du Compte rendu du 17 avril 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 10 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Séverine JOLLY est désignée secrétaire de séance

Tarifification Périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement des conventions d'Objectifs et de Financement pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Bourseville, il est nécessaire de mettre en place une tarification modulée selon les ressources des familles pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Jusqu'à présent, la tarification appliquée était la suivante :

Matin :

1 enfant : 1,00 €

2 enfants : 2,00 €

3 enfants : 2,00 €

Soir :

1 enfant : 1,50 €

2 enfants : 1,50 €

3 enfants : 2,50 €

Monsieur le Maire propose la nouvelle grille tarifaire suivante, en fonction du quotient familial :

QUOTIENT FAMILIAL	MATIN	SOIR
0 à 500 €	0.90 €	1.00 €
501 à 1 000 €	1.00 €	1.20 €
Supérieur à 1 000 €	1.10 €	1.50 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Répartition des sièges Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition adoptée par le Conseil Communautaire concernant la répartition des sièges dans le cadre de l'accord local 2026-2032. L'accord local reconduit le nombre de 48 titulaires et 11 suppléants, identique à la période précédente (2020-2026). Il diffère de l'option « droit commun » (39 titulaires et 20 suppléants).

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Groupement de commandes « Solutions Informatiques et Connectivités »

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commandes Somme Numérique, qui prendra fin le 2 septembre 2025. Le nouveau dispositif élargi permettra l'acquisition de matériels et logiciels informatiques, non seulement pour les écoles, mais aussi pour la mairie et les services techniques.

Le coût de l'adhésion est fixé à 5 % du montant des achats par commande, avec un minimum de 54 € et un plafond de 1 200 €.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Subvention SMUR

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente une demande du Maire de la Ville d'Eu concernant une participation financière au fonctionnement du SMUR local, même si celui-ci n'est pas intervenu sur la commune en 2024. Sa présence sur le territoire reste essentielle.

La participation sollicitée est de 0,50 € par habitant, soit un total de 357,50 € pour la commune. Ce montant a été inscrit au budget.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Subvention Aide Sociale Commune de Woincourt

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Banque Alimentaire de la Somme est une association qui a pour vocation de collecter et de redistribuer des denrées alimentaires aux plus démunis. Après la dissolution de l'association de Dargnies c'est le CCAS de Woincourt qui a repris les distributions de denrées. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Arnaud PETIT, Maire de Woincourt qui sollicite une subvention pour 3 Boursevillois qui bénéficient de ce service.

Le montant de solidarité demandé par personne s'élève à 13.55 € soit 40.65 €

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Adhésion ALCOME

Monsieur le Maire rappelle qu'Alcome est l'éco-organisme agréé par l'État pour accompagner les metteurs sur le marché des produits du tabac dans le cadre de leurs obligations réglementaires.

À ce titre, ils redistribuent les éco-contributions versées par ces acteurs afin de soutenir les collectivités dans leurs actions de lutte contre la présence de mégots sur l'espace public.

L'accompagnement proposé par Alcome se décline comme suit :

- Un soutien financier annuel, calculé en fonction du nombre d'habitants, pour BOURSEVILLE, cela représente en 2025 un montant de 357€ ;
- Un soutien matériel, avec la mise à disposition gratuite de 1 cendrier de rue et 8 éteignoirs à fixer sur les corbeilles ;
- Un soutien à la sensibilisation, incluant une dotation annuelle pouvant aller jusqu'à 504 cendriers de poche, ainsi que des supports pédagogiques (format numérique et physique) pour vos actions de prévention/sensibilisation.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Modification PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vue d'engager la procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Président de la Communauté de Communes a demandé de lui transmettre les demandes de modifications à apporter au PLUI.

Pour rappel, ne relèvent pas d'une modification mais d'une révision (article L.153-31 du code de l'urbanisme) :

- le changement des orientations définies par le PADD, la réduction d'un espace boisé classé, d'une zone agricole ou d'une zone naturelle et forestière,

- la réduction d'une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances,

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser qui dans les 6 ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier,

- la création d'orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement

valant création d'une zone d'aménagement concerté

Les demandes de changement de classement de zone non constructible en zone constructible ne peuvent pas être prises en compte dans cette procédure.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'indiquer s'ils ont des modifications à proposer. Aucune proposition n'étant formulée ce point est ajourné.

Recrutement apprenti

Monsieur le Maire propose de recruter un nouvel apprenti pour l'année scolaire 2025-2026 au sein des Services Techniques - Espaces Verts, suite au départ de l'apprenti actuel (non reconduit faute de permis de conduire).

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire informe qu'au vote du budget le passage de l'éclairage public a été voté au 21538, le Service de Gestion Comptable a rejeté cette imputation et demande que cette dépense soit imputée au 204182. Il convient donc de prendre une décision modificative pour transférer les 30 000 € du chapitre 21 au chapitre 20.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Mise aux normes des arrêts de bus

Monsieur le Maire indique que pour la sécurité de tous et le confort des voyageurs, la région Hauts de France souhaite un aménagement sécurisé des points d'arrêts de car desservis par son réseau de transports interurbains et scolaires. Pour ce faire, la région apporte une aide technique et financière aux communes pour la réalisation des travaux.

Les aménagements éligibles définis par la région sont :

- la signalisation de l'emplacement par un zig zag jaune
- la stabilisation de l'aire d'attente
- l'implantation d'un panneau de signalisation de l'arrêt (C6)
- la mise en place d'un passage piéton et l'installation de 2 panneaux C20 a et un panneau A13b

La Région pourra accorder une subvention à hauteur de 80 % du coût total HT des travaux plafonnée à 1 000 € par point d'arrêt après passage de la région et du service mobilité de la CCV pour un état des lieux

Le conseil Municipal vote à l'unanimité

Questions diverses

Achèvement travaux rue de Tully

Réception des travaux en présence de LHOTELLIER – la CCV et V3D CONCEPT le 06 juin 2025, quelques corrections à apporter aux chantiers

- reprise de certains regards
- création d'une barrière à la mare
- terminer le marquage au sol
- modifier le bordurage au droit de la mare pour faciliter l'écoulement des eaux
- réaliser un gravillonnage bicouche sur les raccords en entrée d'aménagement

Panneaux AVBS

Réunion le 22 mai dernier avec l'Associations des Amis et Voisins de la Baie de Somme pour l'avancement du dossier de la pose des panneaux. La présidente de l'association a eu rendez-vous avec la société Lebeuf le 1^{er} visuel devrait être disponible fin juin

Réfection voirie chemin d'Abbeville

La réfection de voirie du chemin d'Abbeville a eu lieu le 11 juin

Essai de la brosse désherbante

Les agents des services techniques ont essayé une brosse désherbante pour les caniveaux, le résultat est très satisfaisant. Cette machine coûte à l'achat entre 8 000 et 9 000 €, sinon elle peut être louée 250 € la journée.

Remerciement commune de Cayeux

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux sur Mer pour le passage de balayeuse, gracieusement, le 12 mai 2025

Implantation aire de jeux / installation araignée

L'aire de jeux est en cours d'installation au niveau du Centre Socio Culturel comme convenu, le filet d'escalade en forme de pyramide sera livré et installé la semaine 26.

Devis grille du Cimetière

La société ADMS d'Allenay a établi un devis pour la fabrication de grilles d'entrée pour le cimetière. Le devis s'élève à 9 996 €, il n'y sera pas donné suite. Madame Jolly indique qu'il y a une section chaudronnerie au lycée du Vimeu qui pourrait peut-être réaliser ces travaux. Elle communiquera en Mairie le numéro de téléphone du responsable.

Villes et Villages Fleuris

Le jury de présélection est passé le vendredi 6 juin, la Commune a été sélectionnée pour le passage du jury départemental entre 9 et le 18 juillet prochain. 2 maisons ont été repérées pour l'inscription au concours départemental des maisons fleuries.

Terrain de pétanque

Un terrain de pétanque a été construit par les agents des services techniques sur la place de Martaigneville pour le plus grand plaisir des

habitants. Un remerciement particulier à Monsieur Maquigny pour son aide pour décaisser le terrain.

Horaires Personnel Technique

Les 2 agents des services techniques travaillent 1 semaine sur 2 de 6h à 14h en raison des chaleurs ce qui permet l'arrosage des fleurs tôt le matin

14 juillet

Plus de clique – contact avec les fanfares de Méneslies, Saint Quentin Lamotte, Béthencourt, Chepy Fressenneville

Journal Ecole

Devis de l'imprimerie CARRE 363 € HT pour 100 exemplaires de 30 pages.

Question de Monsieur DELRUE Jean-André :

« Bonsoir en question diverses je voudrais savoir si s'est normal de faire un chantier sans passer par le conseil municipal (le boulodrome de martaigneville) et voir pour le nettoyage du cimetière, il y a des personnes qui sont venus me voir et je les constaté le 13 juin en apportant une plante merci bonne soirée »

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur DELRUE est absent des Conseils Municipaux depuis septembre 2023, je lui rappelle que les questions sont à poser au minimum 48 heures à l'avance. Faut-il vraiment réunir tout un Conseil Municipal – auquel il ne daigne même pas participer – pour autoriser le remplacement d'un simple joint de toilette qui fuit ? Par ailleurs, Monsieur DELRUE devrait commencer par se mettre en conformité concernant plusieurs points :

- Le stationnement de son poids lourd sans demande d'autorisation ;
- La réalisation d'un trottoir en béton sans autorisation préalable ;
- L'écoulement des eaux pluviales directement sur la voie publique.

Concernant le cimetière, il a été nettoyé par les agents entre le 25 mai et le 6 juin. Au lieu de critiquer ce travail, il serait plus constructif de participer concrètement, par exemple en prenant une binette pour aider à l'entretien. Rappelons que l'utilisation de produits phytosanitaires est désormais interdite.

Les agents communaux, eux, n'ont jamais autant œuvré pour la propreté du village : nettoyage du Centre Socio-Culturel, entretien des portes, caches-moineaux, aires de jeux, tontes, haies, peinture des hydrants, marquages routiers, gestion des bennes... Un travail remarquable qui mérite d'être salué et non pas dénigré.

Le problème de l'entretien des cimetières est effectivement récurrent. Toutefois, il est aujourd'hui plus propre qu'en 2020, où j'avais

moi-même consacré beaucoup de temps à son nettoyage, accompagné de bénévoles et avec mes propres outils.

Critiquer, pourquoi pas — à condition que cela soit constructif et argumenté. Si Monsieur DELRUE a des solutions à proposer, qu'il les partage, puisqu'il se considère comme le plus avisé d'entre nous. Et, s'il vous plaît, avec un minimum de rigueur orthographique et grammaticale.

Plutôt que de lancer prématurément la prochaine campagne électorale, il aurait été plus pertinent de consacrer ses efforts à mener à bien le mandat en cours.

Fin de séance 19h45

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mardi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi : 13h30 – 16h30

A VOS AGENDAS

14 juillet : Rassemblement à 11h45 à la Mairie

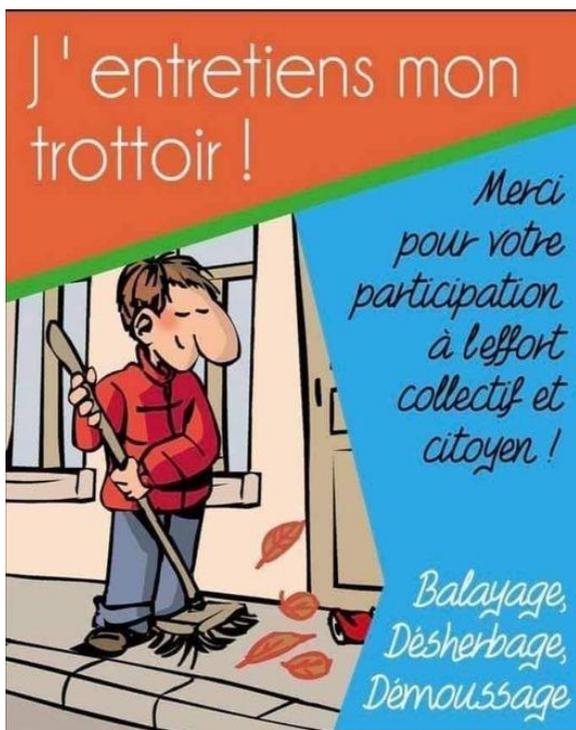
Repas au Centre Socio Culturel et jeux pour les enfants organisés par le Comité des Fêtes

17 août : Fête Locale

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 11 août au 27 août pour congés

INFOS

Pensez à télécharger l'application IntraMuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Vous constatez que le caniveau devant votre domicile n'est pas très propre ?

Notre commune ne dispose pas des moyens humains et matériels des grosses collectivités, il ne nous est donc pas possible de programmer le nettoyage de l'ensemble des caniveaux par les agents municipaux, qui se consacrent à d'autres missions tout aussi importantes.

Pour le bien-être commun, chaque habitant est donc invité à nettoyer la (petite !) partie de l'espace public se trouvant devant chez lui, pour son propre confort et pour celui de la collectivité toute entière.

Nos agents municipaux interviennent quant à eux sur les fils d'eau où il n'y a pas d'habitation, mais il est vrai qu'il leur est arrivé d'intervenir ponctuellement et à titre de solidarité par le passé en certains endroits particulièrement négligés par des habitants.

Mais ces interventions se font bien évidemment lors de périodes d'activités plus creuses que celle de la saison printanière où nos agents ont du mal à assurer le travail nécessaire et urgent du fait de l'explosion de la végétation.

Merci à toutes et à tous de votre implication pour la propreté de notre village !



Registre des personnes vulnérables

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour **une intervention efficace et ciblée** en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

C'est pourquoi, la mairie de Bourseville est chargée de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Qui peut figurer sur ce registre ?

- Les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail.
- Les adultes handicapés.
- Les personnes en situation d'isolement

Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre des personnes âgées, en situation de handicap ou isolées. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soin à domicile).

Inscription en Mairie

LES PHOTOS



Commémorations des déportés et du 8 mai



Fête de la musique & feu de la Saint-Jean



Réalisations des agents des services techniques



Nettoyage du cimetière